

BREF DU SAINT-PÈRE

Instituant Mgr Diomède Falconio Délégué apostolique
au Canada

LÉON XIII PAPE

A Notre Vénérable Frère DIOMÈDE FALCONIO,

Archevêque d'Acerenza et de Matera, récemment nommé

Archevêque titulaire de Larisse.



ÉNÉRABLE FRÈRE, Salut et Bénédiction Apostolique.

C'est un usage très ancien dans l'Eglise que les Pontifes Romains, pour remplir comme il convient les devoirs de leur souveraineté apostolique, se fassent représenter, dans les contrées éloignées et séparées de la Chaire Romaine par une longue étendue de terre et de mer, par des personnages ecclésiastiques, ou choisis parmi les évêques de l'endroit, ou envoyés de Rome même, lesquels sous différents titres et munis de la juridiction nécessaire, veillent avec soin au progrès de la foi, à la pureté des mœurs, à la discipline dans le clergé et le peuple. C'est pourquoi, comme l'état actuel des choses ecclésiastiques au Canada demande une attention spéciale de la part du Saint-Siège, Nous avons résolu, après avoir communiqué la chose à Nos Vénérables Frères les Cardinaux de la Sainte Eglise Romaine préposés à la propagation de la foi, et l'avoir attentivement examinée, d'envoyer en ce pays un Délégué apostolique qui puisse en étudier soigneusement les conditions, qui travaille par sa prudence et son jugement à en régler les controverses et les différends, et s'empresse de Nous soumettre exactement les questions qui paraîtront plus graves et nécessiteront l'intervention salutaire du Saint-Siège.

En conséquence, Vénérable Frère, vous absolvant et vous jugeant absous, à cette fin seulement, de toute excommunication et interdit et de toutes les autres sentences, censures et peines que vous pourriez avoir encourues, et considérant, entre autres qualités qui vous distinguent à un haut degré, votre zèle pour le bien de la religion, votre piété, votre science et votre prudence dans les affaires, de l'avis de Nos susdits Vénérables Frères et en vertu de Notre autorité apostolique, Nous vous investissons, par les présentes, et vous décorons du

titre, des droits,
pour le Canada,
même temps, No
des pouvoirs né
voir efficacement
Toutefois, No
les ordres éman
Frères, et qu'en
vous exerciez vos
du Haut Canada
Canada.

Au reste, Nous
archevêques et évê
trées, vous témoi
Saint-Siège, le re
voyant dans le De
empressement et
ordres.

C'est ce que No
les présentes lettre
qu'elles sortent et
soient, en toutes ch
ceux que cela conc
jugé et défini par t
à quelqu'un, scienn
torité que ce soit à
valeur.

Nonobstant, aut
reuse mémoire *sup*
et ordonnance apos
contraires, Nous vou
imprimés des présen
signées de la main
dignitaire ecclésiasti
aux présentes lettres

Donné à Rome, au
le troisième jour d'ao